



Berset Solange, Besson Gumy Muriel

Augmenter le taux de formation professionnelle en flexibilisant le CFC

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 03.11.21

Transmission au CE : *04.11.21

Dépôt et développement

Les évolutions technologiques rapides, le cycle de vie des contenus de nombreuses formations professionnelles initiales ne fait que raccourcir, alors que de plus en plus de compétences sont utiles pour plusieurs professions. Dans le monde du travail, il faut constater un désir constant de disposer de plus de moyens d'acquérir et d'attester des compétences, partout et en tout temps. Cette évolution des besoins appelle de nouvelles structures de formation, de nouveaux modèles et de nouveaux outils. Il est important d'adapter les formations professionnelles initiales de manière flexible et efficace. Par ailleurs, nous constatons que beaucoup de personnes voulant avoir accès à une formation couronnée par un CFC (certificat fédéral de capacité) ne sont pas admises ou n'osent pas se lancer dans une formation professionnelle pour des raisons diverses : charge parentale, situation familiale, parents à charge ou autres raisons.

Des options de flexibilisation pour l'obtention d'un CFC doivent être clairement déterminées. Des solutions afin de favoriser et ouvrir l'accès à la formation professionnelle seraient notamment de développer une approche modulaire et d'offrir la possibilité d'effectuer un CFC à temps partiel, 80 %, voire 60 % en lieu et place d'un 100 %. De plus, la validation des acquis doit être développée et élargie pour toutes les professions.

Nous demandons ainsi, par ce postulat, qu'une étude soit effectuée, afin d'étudier les possibilités d'offrir les diverses formations professionnelles de manière flexible ainsi que les possibilités de les concrétiser réellement.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).